

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE Rentrée Septembre 2024

### → Première inscription au groupe scolaire

A partir du 22 avril 2024, les inscriptions scolaires pourront se faire :

- **en mairie uniquement sur rendez-vous.**  
Contacter le 05 45 91 68 90 afin de le fixer, dès maintenant. Lors du rendez-vous, vous apporterez obligatoirement une copie du livret de famille, un justificatif de domicile, l'attestation CAF indiquant votre quotient familial (uniquement pour les habitants de Fléac) et du jugement de divorce le cas échéant.
  
- **par envoi du dossier d'inscription ci-dessous par mail à l'adresse [valerie.babin@fleac.fr](mailto:valerie.babin@fleac.fr)**  
Vous joindrez obligatoirement une copie du livret de famille, un justificatif de domicile, l'attestation CAF indiquant votre quotient familial (uniquement pour les habitants de Fléac) et du jugement de divorce le cas échéant.

Les règlements cantine, garderie, transport scolaire sont consultables sur le site internet dans l'onglet enfance et jeunesse / accueil périscolaire.

**Contact pour renseignements : Valérie BABIN au 05 45 91 68 90**

Service de transport scolaire : Nous conseillons aux parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) pour septembre 2024 au service de transport scolaire desservant le groupe scolaire A. DAUDET de se faire connaître auprès du service scolaire de la mairie dans les meilleurs délais ; notamment les familles résidant sur la partie NORD de la commune (Cerisaie, Pommeraie, La lurate....).

MAIRIE DE FLEAC  
16730 FLEAC  
Tel : 05.45.91.04.57  
[mairie@fleac.fr](mailto:mairie@fleac.fr)  
Vie scolaire

Année scolaire 2024/2025

## INSCRIPTION SCOLAIRE Groupe scolaire Alphonse DAUDET

Ecole maternelle   
Ecole élémentaire

Nom et prénoms de l'élève : .....

Date et lieu de naissance : .....

Nom et prénom du **Parent 1** :

.....

Adresse : .....

Employeur : .....

Portable : ..... Travail : ..... Mail : .....

Nom et prénom du **Parent 2** :

.....

Adresse : .....

Employeur : .....

Portable : ..... Travail : ..... Mail : .....

Parents séparés : oui non (si oui merci de fournir une copie du jugement de divorce)

Noms des personnes autorisées à récupérer l'enfant à l'école :

.....

### RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Classe (à compter de l'inscription).....

Ecole fréquentée auparavant (s'il y a lieu)- Commune : .....

### PERI-SCOLAIRE

L'élève fréquentera :

- le restaurant scolaire            oui            non
- la garderie                            oui            non
- le transport scolaire            oui            non
- est autorisé à rentrer seul    oui            non

Une fiche d'inscription spécifique sera à compléter pour les services périscolaires.

Fait à Fléac, le	Visa du service scolaire	Fléac, le
Les parents,	La responsable,  Valérie BABIN	La Maire Adjointe chargée de la vie scolaire,  Christine CHAUVEAU

# SERVICES SCOLAIRES COMMUNAUX DE FLEAC

## Fiche d'inscription

**Année scolaire 2024/2025**

A retourner à la mairie  
**(avant le 05 Juillet 2024)**

NOM et prénom de l'enfant : .....

Ecole Elémentaire : ..... Classe : .....

Nom et adresse : .....

du destinataire de la facture : .....

**(Pour les parents divorcés ou séparés merci de fournir le jugement)**

Tél : .....

Mail : .....

Quotient familial.....

(merci de bien vouloir joindre votre attestation de quotient familial nécessaire au calcul de la tarification sociale «seulement pour les familles habitant sur la commune de FLEAC»)

### CANTINE

Cantine :  Oui  Non

à compter du : .....

Prix du repas fixé annuellement par le Conseil Municipal

Facturation : Mensuelle «Voir règlement cantine scolaire»

### BUS

Prendra le bus le :  matin OU / ET  soir

à compter du : .....

Forfait mensuel fixé annuellement par le Conseil Municipal

Facturation : Mensuelle «Voir règlement transport scolaire»

### GARDERIE

Garderie :  Oui  Non

à compter du : .....

Forfait mensuel fixé annuellement par le Conseil Municipal

Facturation : Mensuelle «Voir règlement garderie scolaire»

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE :

Oui

Non

PAIEMENT EN LIGNE :

Oui

Non

(10 enveloppes timbrées obligatoires)

CHEQUE : (10 enveloppes timbrées obligatoires)

Oui

Non

ESPECE : (10 enveloppes timbrées obligatoires)

Oui

Non

Les règlements cantine, garderie et transport scolaires sont consultables sur le site internet de la Commune fleac.fr

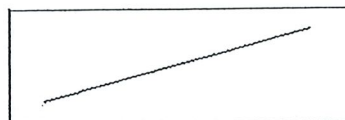
# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) à envoyer des instructions à votre banque pour débliter votre compte, et (B) votre banque à débliter votre compte conformément aux instructions de

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.



DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :

DESIGNATION DU CREANCIER
<b>MAIRIE DE FLÉAC</b> <b>5 Rue de la Mairie</b> <b>16730 FLÉAC</b>


DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER
---------------------------------

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

<b>Type de paiement :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Paiement récurrent/répétitif <input type="checkbox"/> Paiement ponctuel
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Signé à :

Signature :

--

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)**

### Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par *En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## INFORMATIONS SERVICES PERISCOLAIRES

### CANTINE SCOLAIRE

Prix repas enfant Fléac :

- Quotient familial : 0-599 : 1 euro
- Quotient familial : 600-850 : 2 euros
- Quotient familial : au-delà de 850 : 2,45 euros

Prix repas enfant hors Fléac : 3,45 euros

Prix repas enfant extérieur classe ULIS : 2,45 euros

Concernant les absences pour maladie ainsi que pour les modalités de paiements se reporter au règlement concerné.

Les menus sont en ligne sur le site de fleac.fr rubrique vie sociale - école/périscolaire.

### GARDERIES SCOLAIRES (goûter du soir inclus)

- maternelle : Elle a lieu le matin à l'école maternelle de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h00 à 18h30 à l'espace ALSH situé 1 rue Ste-Barbe

- élémentaire : Elle a lieu le matin à l'espace ALSH situé 1 rue Ste-Barbe de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h00 à 19h00 dans les locaux de l'école élémentaire

Forfait mensuel Fléac et classe ULIS (quelle que soit la fréquentation, lissé sur 11 mois)

- Quotient familial : 0-599 : 17 euros
- Quotient familial : 600-850 : 22 euros
- Quotient familial : au-delà de 850 : 25 euros

Forfait mensuel hors Fléac (quelle que soit la fréquentation, lissé sur 11 mois) : 28 euros

La journée jusqu'à 4 jours/mois pour motif exceptionnel : Fléac : 3 euros/Hors Fléac : 4 euros

Les garderies du soir sont ALSH (accueil de loisirs sans hébergement). Ils font objet d'une déclaration auprès des services de la DDCSPP (qui contrôle les taux d'encadrement, le respect des projets pédagogique et éventuellement procède à des contrôles). C'est ALSH sont subventionnés par la CAF dans le cadre d'un contrat enfance jeunesse.

*Il existe également une étude surveillée qui fonctionne les lundi, mardi et jeudi, mais l'agent qui surveille n'est pas habilité à corriger les devoirs*

## **TRANSPORT SCOLAIRE**

La Commune propose un transport scolaire par le biais de taxi bus. Un circuit dessert le sud (Pont de Basseau, Badoris, les Pierrailles, les Petits Prés). Un deuxième circuit dessert la Cerisaie, Bois Renaud, La Lurate, Chez le Comte, Bellejoie).

Forfait mensuel (quelle que soit la fréquentation, lissé sur 11 mois) : 15 euros

Les règlements de ces 3 services périscolaires sont consultables sur le site fleac.fr rubrique vie sociale - école/périscolaire.

## **PAIEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES**

La facturation se fait à terme échue, le prélèvement automatique ainsi que le paiement en ligne sont possibles.

La tarification est revue chaque année avant la rentrée scolaire (délibération du Conseil Municipal).

Contact pour renseignements sur ces services : Valérie BABIN au 05.45.91.68.90

[valerie.babin@fleac.fr](mailto:valerie.babin@fleac.fr)

---

Directeur du groupe scolaire : M. BELAIR- 05.45.91.04.05